

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00043

Numéro SIREN : 539 648 303

Nom ou dénomination : SARL VUILLET MACONNERIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2018 sous le numéro de dépôt 1179

Etats Financiers

Au

31/12/17

SARL VUILLET MACONNERIE



1 Chemin des Chenevières

70 140 BRESILLEY



N°SIRET : 539 648 303 00011



BILAN

BILAN ACTIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages indus.	11 932	14 458	-2 525	-17
Autres immobilisations corporelles	4 650	6 651	-2 002	-30
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	30	30		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	170	170		
TOTAL (I)	16 783	21 310	-4 527	-21
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 866	2 919	-1 053	-36
En cours de production (biens et services)	10 000	6 000	4 000	67
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	7 333	6 841	492	7
Autres (3)	5 102	4 474	629	14
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 521	3 582	8 939	250
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	36 822	23 816	13 006	55
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	53 605	45 126	8 479	19
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital	7 500	7 500		
(dont versé : 0)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	750	750		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-434	-4 202	3 768	90
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	537	3 768	-3 231	-86
SITUATION NETTE	8 354	7 817	537	7
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	8 353	7 816	537	7
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	5 689	11 138	-5 449	-49
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 855	828	6 026	728
Avances et acptes recus sur commandes en cours	9 500		9 500	
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	7 619	10 113	-2 494	-25
Dettes fiscales et sociales	14 890	13 106	1 784	14
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	700	360	340	94
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance		1 764	-1 764	-100
TOTAL (III)	45 252	37 309	7 943	21
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	53 605	45 126	8 479	19
(1) Dont à plus d'un an	1 424	5 689		
(1) Dont à moins d'un an	34 328	31 620		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTÉ DE
RESULTAT

SARL VUILLET MACONNERIE
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	160 513	194 994	-34 480	-18
Montant net du chiffre d'affaires	160 513	194 994	-34 480	-18
Production stockée	4 000	-4 000	8 000	200
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	5 142	1 340	3 802	284
Autres produits	22	64	-42	-66
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	169 677	192 398	-22 720	-12
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	49 681	75 124	-25 444	-34
Variation de stocks	1 053	1 177	-124	-11
Autres achats et charges externes	35 892	32 202	3 690	11
Impôts, taxes et versements assimilés	711	1 328	-617	-46
Salaires et traitements	49 265	47 006	2 259	5
Charges sociales	27 198	25 641	1 558	6
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 527	4 375	152	3
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	1	833	-831	-100
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	168 330	187 686	-19 357	-10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 348	4 712	-3 364	-71
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
 <i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i> <i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				

COMPTES DE RÉSULTAT - SUITE

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	Du 01/01/16 Au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				-37
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				-37
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	695	923	-228	-25
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	695	923	-228	-25
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-695	-923	228	25
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	653	3 789	-3 136	-83
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	116	21	96	459
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	116	21	96	459
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-116	-21	-96	-459
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	169 678	192 398	-22 721	-12
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	169 141	188 630	-19 489	-10
Bénéfice ou Perte	537	3 768	-3 231	-86

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SARL VUILLET MACONNERIE

SARL au capital de 7 500,00 euros

Siège social : 1 CHEMIN DES CHENEVIÈRES 70140 BRESILLEY

RCS n°539648303

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2018

Le 25 juin 2018, les associés de la société SARL VUILLET MACONNERIE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 1 CHEMIN DES CHENEVIÈRES 70140 BRESILLEY à 11 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur VUILLET DANIEL.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur VUILLET DANIEL, propriétaire de 375 parts, représentant 375 voix, Gérant de la société.
- Monsieur VUILLET SEBASTIEN, propriétaire de 375 parts, représentant 375 voix,

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 750 Parts sur les 750 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MR VUILLET SEBASTIEN comme secrétaire de séance.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le récépissé de la lettre remise en main propre contre décharge.
- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

DV
VS

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2017

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion et pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos, approuve ce dernier, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 536,86 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 536,86 Euros formant un résultat affectable de 536,86 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 536,86 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale approuve la convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, conclue entre DANIEL VUILLET et la société, le 28/12/2011, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

- Location gérance.

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction à compter du 1er Janvier 2015 sauf dénonciation 6 mois avant le 31/12 de l'année. Le montant qui aurait du être versé est de 25200 mais il ne l'a pas été en accord avec M. Daniel VUILLET en raison de l'AGE du 14/08/2015.

DV
VS

Cette convention est adoptée à la majorité spéciale, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

L'assemblée générale approuve la convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, conclue entre DANIEL VUILLET et la société, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

- Rémunération Nette Imposable.

Cette convention est adoptée à la majorité spéciale, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

L'assemblée générale approuve la convention visée à l'article L223-19 du code de commerce, conclue entre SEBASTIEN VUILLET et la société, et mentionnée dans le rapport spécial établi à cet effet.

- Rémunération Nette Imposable.

Cette convention est adoptée à la majorité spéciale, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 6 854,58 Euros, pour Monsieur VUILLET DANIEL.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur VUILLET SEBASTIEN.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

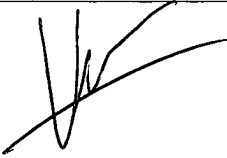

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à BRESILLEY,
Le 25/06/2018.

Signatures des associés :

Monsieur VUILLET DANIEL	
Monsieur VUILLET SEBASTIEN	

DV
VS

SARL VUILLET MACONNERIE

SARL au capital de 7 500,00 euros

Siège social : 1 CHEMIN DES CHENEVIERES 70140 BRESILLEY

RCS n°539648303

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Chers Associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- le texte des résolutions

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 536,86 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 160 513,38 Euros hors taxes contre 194 993,50 Euros hors taxes pour l'exercice précédent, soit une diminution de 34 480,12 Euros ou de -17,68%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 169 677,44 Euros contre 192 397,91 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 22 720,47 Euros ou de -11,81%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 168 329,52 Euros contre 187 686,19 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 19 356,67 Euros ou de -10,31%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 0,29 Euros contre 0,46 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 0,17 Euros ou de -36,96%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 694,98 Euros contre 923,14 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 228,16 Euros ou de -24,72%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 116,37 Euros contre 20,83 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 95,54 Euros.

DV
VS

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 12 435,41 Euros contre 11 314,82 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 120,59 Euros ou de 9,9%.
- Les liquidités sont de 12 521,09 Euros contre 3 582,11 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 938,98 Euros.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 49 680,96 Euros contre 75 124,47 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 25 443,51 Euros ou de -33,87%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de 1 053,18 Euros contre 1 177,38 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 124,20 Euros ou de -10,55%.
- Les autres achats et charges externes sont de 35 892,37 Euros contre 32 201,94 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 690,43 Euros ou de 11,46%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 711,00 Euros contre 1 328,06 Euros l'exercice précédent, soit une diminution de 617,06 Euros ou de -46,46%.
- Les salaires et traitements sont de 49 265,29 Euros contre 47 005,87 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 259,42 Euros ou de 4,81%.
- Les charges sociales sont de 27 198,35 Euros contre 25 640,50 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 557,85 Euros ou de 6,08%.
- Les dotations aux amortissements sont de 4 526,92 Euros contre 4 375,19 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 151,73 Euros ou de 3,47%.
- Les autres charges sont de 1,45 Euros contre 832,78 Euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 831,33 Euros ou de -99,83%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est de 536,86 Euros.
- L'effectif est de 2 salariés.

Aucun investissement n'a été réalisé cette année.

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

Conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce

Un rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, est établi.

II - PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 536,86 Euros formant un résultat affectable de 536,86 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 536,86 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

Fait à BRESILLEY

Le 22/05/2018

La Gérance.

Monsieur VUILLET DANIEL



DV
VS